



AVIS

Objet: Georges Nikels – Construction d’une pergola en zone inondable du cours d’eau Alzette à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Monsieur le Ministre de l’Environnement du 10 mai 2024, réf EAU-AUT-23-1210, concernant la construction d’une pergola en zone inondable du cours d’eau Alzette à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 27 mai au 3 juillet 2024 inclus.

Mersch, le 23 mai 2024

le secrétaire

pr le bourgmestre



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]